

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
15 février 2024
n° 6 / 8027^e
pages 257 à 304



ÉDITORIAL

257 Nos valeurs dépendent-elles du contexte ?, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 260 Prêt (investissement immobilier locatif) : mise en garde de l'acquéreur
- 260 Surendettement (loi du 14 février 2022) : application aux instances en cours
- 261 Déclaration de créance (intérêts) : clause de majoration d'intérêts
- 261 Assurance (appel en garantie) : mise en cause facultative de l'assuré
- 262 Succession (réduction) : prescription de l'action
- 262 Douanes (amendes douanières) : critères de modulation du montant
- 265 Compétence européenne (clause de juridiction) : situation interne

POINT DE VUE

266 Discrimination et tests statistiques, de sérieuses questions juridiques, *Julien Icard*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 275 **Panorama** : Droit des contrats, *Romain Boffa et Mustapha Mekki*
Notes : Admission des moyens de preuve obtenus par déloyauté, *Ass. plén., 22 déc. 2023 [2 arrêts]* :
- 291 Preuves déloyales et droit à la preuve : une conciliation bienvenue, *note Gwendoline Lardeux*
- 296 Déloyauté probatoire et pouvoir de l'employeur : une liaison dangereuse, *note Thomas Pasquier*
- 301 L'interdiction de la mention de la durée du cautionnement souscrit antérieurement à la réforme de 2021 par renvoi à la durée du contrat principal garanti, *note sous Com. 29 nov. 2023, Caroline Kahn*

ENTRETIEN

304 Carole Aubert de Vincelles et Natacha Sauphanor-Brouillaud – La sollicitation du consommateur : premier rapport de la Chaire Droit de la consommation

Lefebvre Dalloz

DA|LOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
OLIVIER CAMPENON
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

Nos valeurs dépendent-elles
du contexte ?

257

ACTUALITÉS

260

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (investissement immobilier locatif) : mise
en garde de l'acquéreur, *Civ. 3^e, 1^{er} févr. 2024*

Consommation

Surendettement (loi du 14 février 2022) :
application aux instances en cours,
Civ. 2^e, 8 févr. 2024

Entreprise en difficulté

Sauvegarde (déclaration des créances) :
garantie d'une agence de voyages,
Com. 7 févr. 2024

Déclaration de créance (intérêts) : clause
de majoration d'intérêts, *Com. 7 févr. 2024*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (renouvellement) : procédure
en fixation du loyer, *Civ. 3^e, 8 févr. 2024*

261

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (appel en garantie) : mise en cause
facultative de l'assuré, *Civ. 3^e, 1^{er} févr. 2024*

Famille-Personne-Succession

Succession (réduction) : prescription de l'action,
Civ. 1^{er}, 7 févr. 2024

Curateur (action en justice) : irrégularité
tirée du défaut d'assistance, *Civ. 2^e, 8 févr. 2024*

262

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Douanes (amendes douanières) : critères
de modulation du montant, *Crim. 7 févr. 2024*

Procédure pénale

Saisie pénale (restitution) : valeur affective
d'une tablette iPad, *Crim. 7 févr. 2024*

263

DROIT PUBLIC

Environnement

Déchets (police) : compétence du maire
pour les visites de parcelles, *Civ. 3^e, 1^{er} févr. 2024*

263

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Durée du travail (décompte) : éléments
de preuve et office du juge, *Soc. 7 févr. 2024*

Travail temporaire (contrat de mission) :
suspension en cas d'accident du travail,
Soc. 7 févr. 2024

Travail temporaire (missions successives) :
contrat à durée indéterminée, *Soc. 7 févr. 2024*

Salarié en arrêt de travail (congé payé) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 8 févr. 2024

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable) :
indemnisation complémentaire,
Civ. 2^e, 1^{er} févr. 2024

265

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (clause de juridiction) :
situation interne, *CJUE 8 févr. 2024*

Autorité de la chose jugée : survenance
d'événement postérieur, *Civ. 2^e, 8 févr. 2024*



POINT DE VUE

266

Discrimination et tests statistiques,
de sérieuses questions juridiques
par Julien Icard



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

268

Le juge-commissaire et la cession du bail commercial
du débiteur en liquidation judiciaire
par Caitline Kaigl

PANORAMA

275

Droit des contrats
janvier 2023 – janvier 2024
par Romain Boffa et Mustapha Mekki

NOTES

Admission des moyens de preuve obtenus par déloyauté,
notes sous *Ass. plén.*, 22 déc. 2023 [2 arrêts] :

291

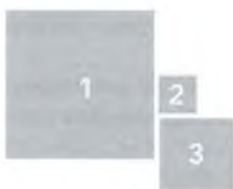
Preuves déloyales et droit à la preuve :
une conciliation bienvenue
par Gwendoline Lardeux

296

Déloyauté probatoire et pouvoir de l'employeur :
une liaison dangereuse
par Thomas Pasquier

301

L'interdiction de la mention de la durée du cautionnement
souscrit antérieurement à la réforme de 2021
par renvoi à la durée du contrat principal garanti,
note sous *Com.* 29 nov. 2023
par Caroline Kahn



ENTRETIEN

304

Carole Aubert de Vincelles et Natacha Sauphanor-Brouillaud –
La sollicitation du consommateur : premier rapport de la Chaire Droit de la consommation

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr